



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

VISA TOURISTIQUE, VISITE AMICALE OU FAMILIALE

Pour les personnes voyageant pour tourisme, séjournant dans un hôtel, un appartement loué, ou séjournant chez des amis ou des membres de leur famille

Important ! Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.). Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.

LISTE DES DOCUMENTS

- Un formulaire de demande de visa Schengen rempli sur [Visa-On-Web](#).
- Une photo d'identité, en couleur, fond blanc, récente (max 3 mois).
- Un passeport délivré depuis moins de 10 ans, contenant au moins 1 feuillet encore vierge et dont la durée de validité est supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'espace Schengen + copie de la page signalétique et des pages utilisées
- Preuve de l'activité professionnelle du demandeur (original + 1 copie) :**
 - *Pour les salariés / fonctionnaires :* attestation de travail + un titre de congé + historique CNSS ou CNRPS + les 3 dernières fiches de paie + historique bancaire des 3 derniers mois
 - *Pour les indépendants :* copie de la carte d'identité fiscale + copie de parution de la société au JORT, statuts, quittance, extrait du registre de commerce et les relevés de compte des 3 derniers mois.
 - *Pour les étudiants :* Attestation de présence de l'année scolaire en cours + attestation congé scolaire + preuve des moyens de subsistance des parents (les relevés de compte ou les 3 dernières fiches de paie des parents) + un extrait de naissance récent prouvant le lien familial.
 - *Pour les retraités :* attestation de retraite.
 - *Pour les femmes au foyer :* les relevés de compte ou les 3 dernières fiches de paie du conjoint + un acte de naissance récent (moins de 3 mois) prouvant le lien familial.
 - *Pour les enfants à charge :* les relevés de compte ou les 3 dernières fiches de paie des parents + un acte de naissance récent (moins de 3 mois) prouvant le lien familial.
- Pour les visites familiales :** preuve du lien de parenté = actes de naissance permettant d'établir le lien de parenté entre le demandeur et la personne qui l'invite.
- Pour les enfants mineurs (moins de 18 ans) :** autorisation des parents à voyager à l'étranger, légalisée par la municipalité + copie des cartes d'identité ou passeports des parents.
- Une réservation d'hôtel (si le demandeur n'est pas logé chez un particulier).
- Pour les séjours touristiques :** Programme de voyage détaillé
- Une réservation d'un ticket aller-retour (une réservation est gratuite)
- Une assurance médicale de voyage, mentionnant être valable dans tout l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale est de 30.000 EUR, qui couvre les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, les frais de soins médicaux d'urgence, les frais de soins hospitaliers d'urgence et les frais de décès, pendant votre séjour



SI VOUS SEJOURNEZ CHEZ UN PARTICULIER

- Une copie de la carte d'identité ou du titre de séjour de la personne qui invite le demandeur.
- Une lettre d'invitation signée, mentionnant l'adresse d'hébergement.

Si le séjour est à la charge de la partie belge (garant)

- Un engagement de prise en charge original (annexe 3bis), légalisé par la commune depuis moins de 6 mois+ 1 copie.
- Une copie de la carte d'identité du garant ou de son titre de séjour définitif (carte B, C, D, E, E+, F, F+).
- Une composition de ménage du garant délivrée par la commune depuis moins de 3 mois.
- Preuves des revenus du garant pour les 3 derniers mois (fiches de paye, loyers, allocations familiales...) Pour les garants indépendants : copie de l'extrait de rôle de la dernière année fiscale.

Remarques :

- Tout document original doit être accompagné d'une copie.
- Le demandeur doit disposer personnellement de 95 €/jour lorsqu'il séjourne à l'hôtel et de 45 €/jour lorsqu'il est hébergé chez un particulier.